



En partenariat avec :



REGLEMENT 5^{ème} EDITION COURSE DE CAISSES A SAVON

1. Généralités

La course est organisée par le service jeunesse de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné en partenariat avec Familles Rurales Saint Georges d'Espéranche/Charantonnay, la mairie de Charantonnay, le comité du lyonnais de caisses à savon et les associations et commerçants du territoire.

Elle aura lieu le **samedi 23 juin 2018 de 9h à 17h, montée du Mollard à Charantonnay et sera gratuite aussi bien pour les pilotes que pour les spectateurs.**

2. Participants

-Avoir plus de 11 ans (être né(e) avant le 23 juin 2007).

-Nombre d'équipes requis : 10 de 4 pilotes.

-Equipe constituée obligatoirement de 4 pilotes et descente effectuée avec une seule et même caisse :

Le service jeunesse complètera les équipes si nécessaire avec des participants déjà inscrits.

-Pour les participants non munis de véhicule, le Service jeunesse pourra leur prêter une caisse.

3. Inscription

-En ligne sur le site des collines www.collines.org du 3 Mai au 23 Juin, sous réserve de places disponibles.

Contacts : 04.78.40.53.86/07.78.66.09.96 ou servicejeunesse@collines.org

-Pour valider l'inscription, chaque participant devra compléter en ligne :

- la fiche d'inscription
- la partie « responsable légal » pour les participants mineurs

et attester avoir lu et valider le règlement de la course.

Pour les participants souhaitant effectuer la course avec leur propre caisse à savon, ils devront en plus attester avoir lu et respecter le cahier des charges.

- Ces documents sont visibles et à télécharger sur www.collines.org, rubrique enfance/jeunesse, partie « service jeunesse CCCND ».

-Possibilité de s'inscrire seul(e) avec ou sans caisse à savon, mais obligation d'intégrer une équipe.

-Une liste d'attente sera établie si le nombre maximal de participants est atteint : en cas de désinscription, les remplacements se feront en fonction de l'ordre de cette liste.



En partenariat avec :



-En fonction du nombre de places restantes, le comité d'organisation se réserve le droit de prendre des inscriptions le jour J.

Seront prioritaires :

-Les participants inscrits aux ateliers de construction/rénovation mis en place par le service jeunesse, de Février à Juin sur la commune d'accueil.

4. Contrôle technique des Véhicules

Chaque équipe peut effectuer la course avec sa propre caisse à savon si :

-Les pilotes présentent leur véhicule au contrôle technique entre 8h30 et 9h.

-Le véhicule est conforme au cahier des charges fourni lors de l'inscription.

-Le véhicule est homologué par le comité du lyonnais le jour de la course.

-Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) sont responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course : châssis, roues, gonflage des pneumatiques, axes, freins, fixation correcte des lestes, etc.

5. Equipement obligatoire

-Un casque intégral de moto

-Un pantalon

-Un t-shirt à manches longues

-Des chaussures fermées et des gants sans trous (gants de cycliste et de laine interdits).

-L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Il sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

-Les déguisements sont autorisés si les conditions mentionnées ci-dessus sont respectées.

6. Déroulement de la course

Cette course ne s'inscrit pas dans un championnat et doit être perçue comme un évènement festif et convivial.



En partenariat avec :



Les concurrents s'engagent à se comporter en sportifs fair-play, dans un esprit convivial et bon enfant. Ils s'engagent également à adopter un comportement sécuritaire, notamment pour la conduite de leurs engins et à se conformer aux instructions des commissaires de course.

Elle se fera sous forme de relais : une fois que les premiers pilotes de chaque équipe seront descendus un par un, les caisses seront remontées et les deuxièmes pilotes s'élanceront, et ainsi de suite.

Chaque pilote effectuera deux descentes chronométrées, une manche d'essai le matin et une manche de course l'après-midi.

Pour des raisons de sécurité, un seul véhicule descendra à la fois.

Le pilote peut être accompagné d'un ou plusieurs copilotes si la caisse est adaptée (side car/etc..).

7. Classement

Les classements se feront par équipe sur les critères suivants :

- les équipes les plus rapides (meilleurs temps cumulés via un chronomètre officiel et géré par un responsable du comité du lyonnais)
 - Les caisses les plus originales
 - La meilleure chute/sortie de piste
 - Les meilleurs déguisements
- } selon un vote du public

De nombreux lots seront à gagner.

8. Assurance et responsabilité

Cette course est couverte en responsabilité civile par la police d'assurance du comité du lyonnais de caisses à savon, aussi bien pour les pilotes, le public, les organisateurs, et tous les bénévoles travaillant sur la course et le domaine public.

La CC CND décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration, dommages et accident survenu durant la course.

Chaque participant s'engage à contracter une assurance en responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers.

9. Sécurité

Une équipe de secourisme sera présente pour couvrir l'intégralité de la course.

Les organisateurs assurent prendre toutes les dispositions possibles pour garantir la protection la plus efficace du circuit, des pilotes et du public.



En partenariat avec :



Des bottes de paille et des barrières de sécurité seront installées de chaque côté et ce tout au long du parcours.

Pousser le véhicule de son équipe au moment du départ n'est pas autorisé: les organisateurs se réservent le droit de donner un peu d'élan aux véhicules si nécessaire.

En dehors des caisses à savon, le circuit ne sera accessible uniquement qu'aux équipes de secourisme.

En cas de pluie et d'intempéries, la course pourra être annulée.

10. Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, chaque participant autorise la structure organisatrice à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la structure organisatrice ou être cédées à des tiers (médias), sous toute forme et tous supports (écrit, web...), sans limitation géographique ou de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

Site internet, réseaux sociaux, Youtube, Presse, Brochure/Livre, Exposition, Publicité, Projection publique.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Le participant reconnaît être entièrement informé de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.